

ATTESTATION DE CONFORMITE

CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LE NIVEAU DE CERTIFICATION A ATTEINDRE
POUR EFFECTUER LES VISITES DE CONTROLE DES MEUBLES DE TOURISME EN
APPLICATION DE L'ARTICLE D.324-6-1 DU CODE DU TOURISME

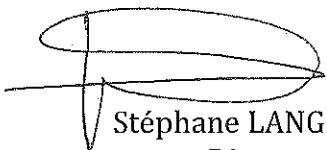
*Selon l'arrêté du 6 décembre 2010 fixant le niveau de certification de la
procédure de contrôle des meublés de tourisme par les organismes réputés
détenir l'accréditation.*

L'ASSOCIATION ACCUEIL RURAL FINISTERE
05 allée Sully
29322 QUIMPER

SGS-ICS, organisme tiers accrédité EN 45 011, après avoir procédé à un audit le 31 mai 2011 atteste que :

L'Association Accueil Rural Finistère répond aux conditions de fonctionnement prévues dans le cahier des charges de l'annexe I de l'arrêté du 6 décembre 2010 fixant le niveau de certification de la procédure de contrôle des meublés de tourisme par les organismes réputés détenir l'accréditation.

Fait à ARCUEIL le 07/06/2011
Valable jusqu'au 06/06/2016


Stéphane LANGLOIS
Directeur

Réédition le 01/08/2011